

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2012 A 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD,

Excusés : M. CHIFFOLEAU, F. DENIS, E. GUILLOU

Secrétaire de séance : B. RAUD

Convocation : 27 novembre 2012



ADHESION AU SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD LOIRE :

Madame le Maire expose au conseil municipal le fonctionnement du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (S.A.H.).

Le SAH gère la ressource en eau de l'ensemble des communes du Sud Loire (Voir fascicule). La Limouzinière est dans le périmètre de gestion du syndicat par l'intermédiaire de deux bassins versants (Grand Lieu et Le Tenu)

Comme 17 autres communes La Limouzinière (voir carte) n'adhère pas au SAH, la participation au syndicat du Bassin versant de Grand Lieu comprend une adhésion au SAH mais seulement pour 900 hectares. Les 2 000 hectares du bassin versant du Tenu ne sont pas comptés dans les cotisations.

Le Préfet a demandé, par l'intermédiaire de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, à ce que le périmètre du SAH corresponde exactement au périmètre du bassin hydraulique. L'adhésion au SAH représente une cotisation annuelle de 4 588,61 € la cotisation au syndicat du Bassin versant de Grand Lieu s'élève à 4 532,70 € La commune serait représentée au SAH par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion de la commune de La Limouzinière au syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (S.A.H.).

MARCHÉS DE TRAVAUX – LA BASSE NOÉ :

Madame Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE présente au conseil municipal les projets de marchés de travaux pour la rénovation d'un logement à la Basse Noé.

Les offres suivantes ont été retenues par la commission d'appel d'offres :

| | |
|--|-------------|
| - Lot n° 1 - Désamiantage DEMCOH - 53 Louverné | 5 140,40 € |
| - Lot n° 2 - Gros œuvre DOSSELL et MORISSEAU - 44 Vertou | 23 860,00 € |
| - Lot n° 3 - Ravalement – SARL PAGNOL BATH 4 - 44 Vertou | 13 158,40 € |
| - Lot n° 4 - Charpente MGL 44 Montbert | 8 631,55 € |
| - Lot n° 5 - Couverture – Loire Atlantique Toitures 44 St Mars du Désert | 11 107,78 € |
| - Lot n° 6 - Menuiseries extérieures – CMM 44 St Philbert de Grand Lieu | 5 671,79 € |
| - Lot n° 7 - Menuiseries intérieures - CMM 44 St Philbert de Grand Lieu | 7 387,91 € |
| - Lot n° 8 - Cloisons sèches - CMM 44 St Philbert de Grand Lieu | 11 544,98 € |
| - Lot n° 9 - Sols scellés - EGONNEAU 44 St Philbert de Grand Lieu | 4 322,53 € |
| - Lot n° 10- Sols souples - TURPEAU 44 St Herblain | 901,56 € |
| - Lot n° 11 - Electricité - SIDERO 44 Legé | 7 386,84 € |
| - Lot n° 12 - Plomberie Sanitaire - SIDERO 44 Legé | 4 749,00 € |
| - Lot n° 13 - Peinture - TURPEAU 44 Saint Herblain | 7 437,40 € |

Soit un total de travaux de 111 300,14 €H.T. pour une estimation de 111 470,00 €H.T.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve les marchés présentés et charge Mme le Maire ou un adjoint de signer les pièces à intervenir.

MARCHÉS DE TRAVAUX – PLACE SAINTE THERESE

Madame F. ESMANGART de BOURNONVILLE présente au conseil municipal les projets de marchés de travaux pour l'aménagement de deux logements et d'un commerce Place Sainte Thérèse.

Les offres suivantes ont été retenues par la commission d'appel d'offres :

| | |
|--|-------------|
| - Lot n° 1 - VRD - ATDV 44 Legé | 11 448,00 € |
| - Lot n° 2 - Gros œuvre - VIADE Construction 44 Machecoul | 80 814,01 € |
| - Lot n° 3 - Ravalement - SARL PAGNOL BATH – 44 Vertou | 15 088,40 € |
| - Lot n° 4 - Charpente - 3C Bois 44 Corcoué | 5 814,81 € |
| - Lot n° 5 - Couverture - CGM 44 Montbert | 18 603,70 € |
| - Lot n° 6 - Menuiseries extérieures - AGASSE 44 Saint Julien de C. | 17 423,99 € |
| - Lot n° 7 - Menuiseries intérieures - MGL 44 Montbert | 10 001,10 € |
| - Lot n° 8 - Serrurerie – SARL PICHAUD 44 La Limouzinière | 5 249,72 € |
| - Lot n° 9 - Cloisons sèches - CMM 44 Saint Philbert de Grand Lieu | 24 473,38 € |
| - Lot n° 10 - Sols Scellés E. EGONNEAU 44 Saint Philbert de Grand Lieu | 16 800,16 € |
| - Lot n° 11 - Electricité MTC 44 Le Bignon | 14 829,71 € |
| - Lot n° 12 - Plomberie Sanitaire SARL ETB ETCP 44 Ancenis | 8 641,00 € |
| - Lot n° 13 - Peinture TURPEAU 44 Saint Herblain | 9 815,49 € |

Soit un total de 239 003.47 €H.T. pour une estimation de 274 620.00 €H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les marchés présentés et charge Madame le Maire ou un adjoint de signer les pièces à intervenir.

CENTRE BOURG – MISSION ETUDE COMPLEMENTAIRE

Madame le Maire présente au conseil municipal la proposition financière établie par le Cabinet ECR environnement pour la réalisation de l'étude urbaine globale.

En effet, le conseil général a demandé une étude complémentaire pour compléter notre dossier de demande de subvention pour les travaux du centre bourg.

Le cabinet ECR Environnement a fait une proposition financière et technique pour une mission d'un montant de 9 500,00 €H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition de mission ERC Environnement d'un montant de 9 500,00 €H.T.
- autorise Madame le Maire ou un adjoint à signer la convention à intervenir
- sollicite la subvention du conseil général de Loire Atlantique pour le financement de cette étude

TARIFS COMMUNAUX 2013

SALLE HENRI IV

Sur proposition de la commission de finances le conseil municipal décide à l'unanimité de majorer les tarifs de la salle Henri IV de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2013 et approuve les tarifs ci-dessous.

Tarifs 2013 :

| SALLES LOUÉES | BUTS | LOCATAIRES | TARIFS EURO 2013 | |
|---|--|---|---|------------------------------|
| I GRANDE SALLE BAR | VIN D'HONNEUR OU RÉUNIONS | A - LA LIMOUZINIÈRE B - HORS COMMUNE | 70 107 | |
| | REPAS FROID OU LUNCH | C - LA LIMOUZINIÈRE D - HORS COMMUNE | 127 187 | |
| | II PETITE SALLE | VIN D'HONNEUR OU RÉUNIONS | A - LA LIMOUZINIÈRE B - HORS COMMUNE | 56 80 |
| | | REPAS FROID OU LUNCH | C - LA LIMOUZINIÈRE D - HORS COMMUNE | 80 117 |
| III PETITE SALLE CUISINE | REPAS FAMILLE OU BANQUET | A - LA LIMOUZINIÈRE B - HORS COMMUNE | 107 160 | |
| | IV GRANDE SALLE BAR CUISINE | MARIAGE OU BANQUET | A - LA LIMOUZINIÈRE B - HORS COMMUNE | 242 334 |
| V TOUT LE BATIMENT | | MARIAGE OU BANQUET | A - LA LIMOUZINIÈRE B - HORS COMMUNE | 296 427 |

Chauffage : petite salle 31 € et grande salle 75 €
Majoration des tarifs de 50 % pour les deux réveillons.
Pour toute location, il est demandé un chèque -caution de 229 € qui est restitué après la manifestation.
Tarif micro : 19 €

TARIFS COMMUNAUX 2013

Redevance assainissement :

Sur proposition de la commission de finances, le conseil municipal, à l'unanimité majeure les tarifs de la redevance d'assainissement de 1,70 % au 1^{er} janvier 2013 et fixe les tarifs suivants :

- Forfait branchement : 33,05 €
- Forfait Consommation/m³ : 1,41 €/m³

PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les tarifs de la participation pour assainissement collectif sont majorés de 1,70 % à compter du 1^{er} janvier 2013 et s'établissent de la manière suivante :

- Maison existante 363,71 €
- Maison ou logement neuf 2 915,37 €
(permis de construire déposé après le 1^{er} janvier 2013)

PARTICIPATION POUR NON REALISATIONNAIRE DE STATIONNEMENT

Le conseil municipal majore de 3 % le montant de la participation pour non réalisation d'aire de stationnement.

A compter du 1^{er} janvier 2013 cette participation sera de 6 690,93 €

CIMETIERE

Le conseil municipal, à l'unanimité, applique une augmentation de 3 % sur les tarifs des concessions et emplacements dans le cimetière qui s'établissent comme ci -dessous à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- Concessions Cimetière :

- 15 ans : 146.26 €
- 30 ans : 209.09 €
- 50 ans : 439.81 €

- Concessions Columbarium :

- 15 ans : 491.31 €
- 30 ans : 553.11 €
- 50 ans : 783.83 €

- Emplacement aménagé – Caveau :

- 1 264.43 €(en sus de la concession)

LOYERS COMMUNAUX 2013 :

Les loyers communaux sont assujettis à l'indice des loyers, soit une hausse de 2.15 % sur les douze derniers mois. Le Conseil municipal fixe les loyers communaux suivants :

Révision au 1^{er} janvier 2013 - loyer mensuel :

- BRIAND Régis - 9 Rue Charles de Gaulle
408.69 €x 2.15 % = 417.48 €
- La Basse Noë - Etage
349.35 €x 2.15 % = 356.86 €
- VOILLET Paul - La Basse Noë
252.22 €x 2.15 % = 257.64 €
- PAIVA Antonio - 1 Rue des Grands Jardins
489.10 €x 2.15 % = 499.62 €
- SAULNIER Nicolas - Garage Rue des Grands Jardins
30.26 €x 2.15 % = 30.91 €

Révision au 1^{er} octobre 2013 - loyer trimestriel :

- DENIAUD Emma - La Basse Noë
284.41 €x 2.15 % = 290.52 €

MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211.17 ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 1993 portant création de la Communauté de Communes de Grand Lieu modifié par arrêtés des 14 juin 1994, 12 février 1998, 12 octobre 1999, 13 mars 2000, 13 décembre 2000, 5 août 2003, 7 janvier 2005, 21 juillet 2006, 2 mars 2010, 26 octobre 2011 et 14 juin 2012 ;
VU les statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu ;
CONSIDERANT la délibération du conseil de la Communauté de Communes de Grand Lieu du 30 octobre 2012 sollicitant la modification de ses statuts pour permettre d'exercer les actions suivantes :

- **Actions en faveur de l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle ;**
 - **organisation des points relais emplois ;**
 - **accueil, information, conseil des personnes du territoire en recherche d'emploi ou de formation ;**
 - **mise à disposition de locaux pour les structures chargées du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ;**
 - **accueil, information, orientation, insertion professionnelle et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans**

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu telle que proposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu suivant le projet présenté en annexe pour la mise en place des nouvelles compétences suivantes :

- **Actions en faveur de l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle ;**
 - **organisation des points relais emplois ;**
 - **accueil, information, conseil des personnes du territoire en recherche d'emploi ou de formation ;**
 - **mise à disposition de locaux pour les structures chargées du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ;**
 - **accueil, information, orientation, insertion professionnelle et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans**

LANCEMENT APPEL D'OFFRES PARC DU CHÂTEAU :

Madame le Maire indique que le dossier parc du château est désormais prêt, les autorisations administratives ainsi que les décisions de subventions étant délivrées.

Le Conseil municipal, après délibération, décide de lancer l'appel d'offres pour la réalisation des aménagements du Parc du château.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES INTERCOMMUNAL DE GRAND LIEU :

Madame Gisèle Vaillant, adjointe à l'enfance, présente à l'assemblée le projet de renouvellement de la convention de gestion du R.A.M. Cette convention est passée entre les communes de Saint Philbert de Grand Lieu, Saint Lumine de Coutais, Saint Colomban et La Limouzinière, elle prendrait effet au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de quatre années.

La participation financière des communes est calculée en fonction du nombre d'assistantes maternelles par commune au 1^{er} décembre 2012 pour la partie fonctionnement.

Pour l'investissement, la méthode est identique mais le programme doit avoir été approuvé au préalable par l'ensemble des signataires.

Pour 2012 La Limouzinière a participé à hauteur de 4 149,93 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention présentée
- autorise Madame le Maire ou un adjoint à signer les documents à intervenir.

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE PLACES AU MULTI ACCUEIL « LA MAISON DE PETRONILLE » DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU »

Madame Gisèle VAILLANT, adjointe déléguée à l'enfance, expose à l'assemblée que la convention liant la commune de La Limouzinière à la commune de Saint Philbert de Grand Lieu pour l'utilisation d'une place au multi accueil « La maison de Pétronille » arrive à échéance au 31 décembre 2012.

La commune de Saint Philbert de Grand Lieu propose le renouvellement de cette convention, à compter du 1^{er} janvier 2013 et ce pour une durée de 4 années.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention et autorise Madame le Maire ou un adjoint à signer les documents à intervenir.

VOEUX

Monsieur Samuel DELAUNAY adjoint, présente un projet de vœux établi par l'association des Maires ruraux de France et demandant une meilleure répartition des dotations de l'état vers les communes.

Après discussion il est décidé de laisser chaque conseiller municipal libre de signer le document en question.

TARIF ABONNEMENTS BENEVOLES BIBLIOTHEQUE

Sur proposition de Monsieur Samuel DELAUNAY, adjoint responsable de l'espace Jean de la Fontaine, le conseil municipal, après la sortie de Monsieur Nicolas DEYROLLE intéressé par cette délibération, par 14 voix pour et 1 abstention décide la mise en place d'un abonnement gratuit pour les bénévoles qui participent au bon fonctionnement de la bibliothèque.

Cette mesure s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2013.

Une liste des bénévoles bénéficiaires sera établie par Monsieur Samuel DELAUNAY et la responsable de la bibliothèque.

AVENANTS MARCHES SUPERETTE

Madame Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE, adjointe responsable des bâtiments, demande au conseil municipal d'approuver deux avenants aux marchés de travaux pour l'extension de la supérette :

- avenant au lot cloisons sèches – SARL BOSSARD pour un montant de 978,00 €H.T.
- avenant au lot peinture – SARL Bernard MICHAUD et ses fils pour un montant de 606,00 H.T.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve les avenants présentés et autorise le Maire ou un adjoint à les signer

MISSION S.P.S. LA BASSE NOE –PLACE SAINTE THERESE

Le conseil municipal approuve la convention avec l'entreprise Blitz G.O. pour la mission Coordination Sécurité et Protection de la Santé sur les chantiers la Basse Noé et Place Sainte Thérèse.

Cette mission s'élève à 912.00 €par chantier soit 1 824,00 €HT

Madame le Maire ou un adjoint est autorisé à signer la convention à intervenir.

MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE BONNE FONTAINE

Monsieur Frédéric LAUNAY, Adjoint à l'urbanisme, fait part d'une demande visant à diviser un lot du lotissement de Bonne Fontaine pour y édifier un logement.

Le règlement de ce lotissement communal date de 1998 et a donc été substitué par le PLU.

Par contre le cahier des charges indique dans son paragraphe 7-5 : « toute subdivision d'un lot ou modification d'une limite à l'intérieur du périmètre du lotissement, objet des règles prévues à l'article L315.3 du Code de l'urbanisme, mais dans tous les cas après avis et accord auprès du conseil municipal de la Limouzinière ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la division des lots du lotissement communal de Bonne Fontaine pour y édifier de nouveaux logements.

TERRAIN DE SKATE

Monsieur Richard NOUNTCHONGOUÉ, adjoint, présente au conseil municipal le projet d'aménagement d'un espace pour le skate.

Deux barres de glisse pourraient être posées près du terrain de tennis sur l'ancien plateau sportif (coût 700,00 €H.T.) l'installation en serait faite par les services techniques communaux.

Par contre le revêtement en enrobé étant en mauvais état un devis a été demandé à l'entreprise BODIN, attributaire du marché de voirie, pour refaire un tapis d'enrobé de 4 cm d'épaisseur sur les 230 m² concernés. Le coût estimé est de 2 944,00 €H.T.

La non évocation de ce dossier en commission jeunesse est regrettée par certains membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et une abstention approuve le projet et autorise le Maire ou un adjoint à signer les devis nécessaires.

MACHINE A LAVER LE SOL :

Madame le Maire indique au conseil municipal que la machine à laver le sol de la salle Henri IV est en panne. Le devis de réparation s'élève à 1 577,64 €TTC.

Ce matériel a été acheté en 1992.

Le remplacement de cette machine est envisagé, une démonstration aura lieu jeudi 11 décembre à 16h00 salle Henri IV. Le coût d'une machine neuve oscille entre 3 129,10 € et 5 446,59 €HT en fonction des modèles.

Une reprise de 500 € de l'ancienne étant incluse dans les propositions.

Après en avoir délibéré l'assemblée autorise Madame le Maire à pourvoir au remplacement de l'auto laveuse de la salle Henri IV.

PLANNING REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2013

Lundi 14 janvier 2013

Lundi 11 février 2013

Lundi 11 mars 2013

Lundi 25 mars 2013

Lundi 8 avril 2013

Lundi 13 mai 2013

Lundi 10 juin 2013

Lundi 8 juillet 2013

Lundi 9 septembre 2013

Lundi 14 octobre 2013

Lundi 18 novembre 2013

Lundi 9 décembre 2013

REUNION FDGDON

Monsieur Frédéric LAUNAY donne un compte rendu de la dernière réunion sur la lutte contre les nuisibles (frelon asiatique, ragondins, corvidés).

DATES A RETENIR

- Invitation chorale Lac Mélodie dimanche 16 décembre 2012 à 14h00 Eglise de St Philbert
- Réunion information sur les déchets mardi 18 décembre 2012 à 20h30 salle des Tilleuls St Colomban
- Vœux à la population : dimanche 6 janvier 2013 à 11h00 salle Henri IV

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 14 JANVIER 2013 A 20H30 EN MAIRIE**